

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	9
Absents	8
Pouvoirs	5
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
28 mai 2024

Date d'affichage :  
28 mai 2024

**Délibération D2024\_034**  
**S.D.I.S. de la Savoie :**  
**convention de**  
**surveillance des plages**  
**2024.**

La secrétaire de  
séance,



Mme THUILLIER

Le Maire,



Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

Berger  
Levrault

ID : 073-217303288-20240603-D2024\_034-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 3 juin 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CARON Bernard, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme THUILLIER Marlène,.

**Pouvoir(s) :** M. BELLOT donne pouvoir à Mme MERLIER  
M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. ROBERT  
M. GRENARD donne pouvoir à M. ANDREYS  
Mme SCAPOLAN donne pouvoir à M. CARON  
Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme MONANGE

**Absent(s) :** Christian PLUCHE, Jane GINET, Marianne SPIRITO.

**Secrétaire de séance :** Mme Marlène THUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Alain ROBERT, adjoint aux travaux rappelle au Conseil municipal que chaque année une convention tripartite relative à la surveillance des baignades est conclue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (S.D.I.S. 73) et Grand Lac afin d'assurer la surveillance de la zone de baignade autorisée sur la Plage des Mottets.

Cette année la plage ouvrira du samedi 15 juin 2024 au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 inclus.

Cette convention définit le rôle et les obligations du SDIS, de la commune et de Grand Lac.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention relative à la surveillance des baignades pour l'année 2024.